

SUBAQUA

JUIL.-AOÛT 2015

261

REVUE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

APNÉE

MONDIAL
**LES DESSEINS
D'ARTHUR GUÉRIN**

SPORTS SUBAQUATIQUES

**CHARTRES
LA FÊTE
DES PALMES**

CROISIÈRE

REVILLAGIGEDO
**L'ARCHIPEL
ENTRE-DEUX**



EPAVE

**LE HEIM
ENFIN IDENTIFIÉ**



BIOLOGIE

**LES RAISONS
DE L'ESPOIR**

VOYAGE

**IMMERSIONS
QUÉBÉCOISES**

M 02741 - 261 - F: 6,50 € - RD



PORTUGAL - 6,98 €

www.subaqua.ffessm.fr



Cher(e)s ami(e)s plongeurs,

Au cours du mois de mai PADI a annoncé unilatéralement et de façon un peu cavalière la suppression de la convention FFESSM-PADI qui permettait à nos plongeurs le désirant de faire une passerelle vers PADI.

Après consultation avec le président de la FFESSM nous avons décidé de maintenir les passerelles de PADI vers la FFESSM. Nous souhaitons laisser ouvert à l'ensemble des plongeurs PADI qui souhaitent intégrer les rangs de la FFESSM cette possibilité en reconnaissant les compétences acquises lors de leur certification PADI. La volonté de la FFESSM est en effet d'ouvrir le monde du silence plutôt que de le fermer. Et le maintien de cette passerelle démontre, une fois de plus, l'ouverture d'esprit de ses dirigeants.

Dans un même ordre d'idée, j'ai le plaisir de vous annoncer que la CTN a rajouté le recycleur Submatrix Quantum aux recycleurs agréés au sein de notre fédération. Le cursus de formation de ce recycleur, en possession de son agrément CE, figure maintenant dans le *MFT* et nous pouvons délivrer les diplômes de plongeurs air et trimix dès aujourd'hui. Pour « amorcer la pompe » la CTN invite les encadrants E4 (MF2, BEES2, DEJEPS et DESJEPS) licenciés à la FFESSM et titulaires d'un diplôme de moniteur recycleur Submatrix Quantum d'un autre organisme d'adresser la demande d'équivalence à la FFESSM accompagnée d'un chèque de 12 €. Le Pdt de la CTN, aidé de son référent recycleur et selon le diplôme en question, délivrera la qualification de moniteur Submatrix Quantum air ou trimix au moniteur remplissant les conditions. Cette passerelle directe est possible jusqu'au 31 décembre 2015. À l'issue de cette date plus aucune équivalence ne sera délivrée. Cette demande concerne uniquement les diplômes de moniteur Submatrix, pour les diplômes formateurs de moniteurs, il y aura un 1^{er} stage en 2016. Nous espérons bientôt élargir encore nos formations en rajoutant également le recycleur Poseidon à nos qualifications recycleur, je ne manquerai pas de vous tenir informé. Bonnes bulles (désolé pour les recycleurs).

Le président de la CTN,
 Jo Vrijens

« FILIÈRE ENCADRANTS »

CAPITALISATION DES ACQUIS DANS LES CURSUS DE FORMATION

Groupe de travail piloté par Pascal Yan avec Olivier Belaud, Patrick Lamerat, Serge Sanchez, Jean-Noël Trucco.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les cursus de formation des encadrants intégreront un dispositif de capitalisation des acquis. Ce qui est encore un projet, et le dispositif auquel il donnera naissance, porte le nom de « capitalisation des acquis dans la filière encadrants ».

Afin de lever toute ambiguïté, précisons que ce dispositif concerne uniquement les certifications fédérales. Il n'y a aucun lien avec les diplômes professionnels (BP, DE et DES-JEPS) de la filière éponyme.

Précisons également que nous désignons par « encadrants », l'ensemble constitué du brevet d'initiateur, du brevet de guide de palanquée, de la qualification de directeur de plongée d'exploration et des brevets de moniteur fédéral 1^{er} et 2^e degrés.

La notion de « filière » n'est pas le cœur du sujet mais il faut expliquer aussi quelque peu ce concept. La notion de filière encadrants sous-entend qu'il y a une continuité de la première étape, que l'on peut considérer être l'initiateur ou le guide de palanquée, à la dernière, qui est le moniteur fédéral 2^e degré. Mais continuité de quoi ? Continuité dans les profils et les compétences qui en résultent. Lesquelles compétences se perfectionnent et sont aussi complétées par de nouvelles compétences au fur et à mesure de la progression dans la filière.

Le concept de filière c'est aussi un regard d'ensemble porté sur les profils encadrants qui permet alors d'homogénéiser, d'organiser et d'optimiser les cursus de formation selon une approche globale. C'est alors

qu'apparaît comme une évidence un des intérêts majeurs de cette approche : puisque certaines compétences se retrouvent d'un profil d'encadrant à l'autre, même si le niveau de maîtrise est différent, alors la formation à ces compétences au niveau n + 1 de la filière peut s'appuyer sur les acquis précédents. Et donc, la formation peut être allégée. Dis autrement (et plus simplement !) : quand on est initiateur, on a déjà fait un peu de la formation qui mène au MF1. Ce constat et cette idée ne sont certes pas nouveaux et le *MFT* prévoit déjà des allègements de cursus dans certains cas.

Ce qui est nouveau, c'est de mettre en œuvre cette démarche simultanément sur l'ensemble des profils encadrants, en les considérant comme un tout, et avec comme objectif d'identifier toutes les possibilités d'allègements de cursus de formation. C'est cela le projet « Capitalisation des acquis dans la filière encadrants ». Mais qu'on ne se trompe pas : il ne s'agit pas de supprimer, de vider arbitrairement les cursus de formation de leur contenu pour succomber à on ne sait quelle démarche clientéliste, bien au contraire. On y reviendra.

Pour faire apparaître les compétences « communes » et qui se perfectionnent ou se complètent d'un brevet à l'autre grâce à l'expérience, il fallait commencer par réécrire le *MFT* « encadrants » en termes de compétences. Cette réécriture était également rendue nécessaire pour être cohérente avec la forme (et le fond...) des référentiels « plongeurs ».

Ces derniers se présentent sous la forme de référentiels de compétences, sont formulés comme tels et adaptés à une « approche de la formation », ou une entrée dans la formation, « par » les compétences. Ce n'est pas (encore) le cas des référentiels encadrants.

Et il faut reconnaître qu'il y a aussi aujourd'hui une certaine hétérogénéité dans la formulation du *MFT* pour les brevets d'encadrants...

Le tableau ci-contre présente la formulation des compétences de rang 1 pour l'ensemble de la filière encadrants telles qu'elles apparaîtront. Il faut noter que tout l'ensemble a été articulé autour des compétences 1 à 7 du *MFT*. À partir de ces référentiels de compétences, les cursus de formation ont été reformulés pour correspondre à ce nouveau socle et aux nouvelles appellations des unités de compétences (UC).

La logique générale « stage initial - stage en situation - stage final et examen » a bien évidemment été conservée. L'élément essentiel du projet a alors pu être réalisé : identifier dans chaque référentiel les compétences dont la maîtrise pouvait être considérée comme acquise, ou partiellement acquise, grâce à l'expérience. La compétence 1 « Accueil des plongeurs » est le parfait exemple de ce sujet mais aussi la compétence 6 « Sécuriser l'activité ». Ces parties constituent alors des allègements ou exemptions possibles dans un cursus de formation, en fonction du niveau de maîtrise atteint dans le domaine grâce à l'expérience. Avec tout de suite un grand principe retenu dès le départ par le groupe de travail : l'expérience requise pour bénéficier d'un allègement ou d'une exemption quelconque d'une partie d'un cursus repose toujours sur une expérience réelle. C'est ainsi que les conditions d'exemptions (ou d'allègements) reposeront toujours sur un nombre de plongées réalisées (et attestées) dans le cadre des prérogatives conduisant à l'acquisition de l'expérience requise et non sur la seule détention du brevet conférant lesdites prérogatives.

	Initiateur	Directeur de plongée	Guide de palanquée	MF1	MF2
C0 - Compétences MF1					Compétences de rang 1 MF1 étendues à l'espace 0 - 60 m
C1 - Accueil des plongeurs	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.	
C2 - Conception pédagogique	Concevoir une progression ou une séance.			Concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation.	
C3 - Formation des plongeurs	Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.			Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.	
C4 - Site de plongée		Choisir un site de plongée.		Choisir un site de plongée.	
C5 - Organisation	Organiser, planifier le déroulement de l'activité et en assurer la responsabilité.	Organiser, planifier le déroulement de l'activité.	Participer à l'organisation de l'activité.	Organiser, planifier le déroulement de l'activité.	
C6 - Sécuriser l'activité	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.	
C7 - Connaissances support	Posséder les connaissances en appui des compétences requises.	Posséder les connaissances en appui des compétences requises.	Posséder les connaissances en appui des compétences requises.	Posséder les connaissances en appui des compétences requises.	Posséder les connaissances en appui des compétences requises.
C8 - Guide d'exploration			Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en explo.		
C9 - Directeur de plongée		Attester de la fonction de directeur de plongée.			
C10 - Enseignement 0-20	Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 - 20 m				
C11 - Formations d'encadrants					Concevoir, piloter des formations d'encadrants, y intervenir.
C12 - Activités en structure					Animer, piloter les activités techniques d'une structure.
C13 - Tutorer					Tutorer en situation les stagiaires pédas.
C14 - Enseignement plongée profonde					Organiser, planifier une plongée profonde d'enseignement.
C15 - Environnement			Connaître et respecter l'environnement subaquatique.		

Les exemptions et allègements seront cumulatifs : par exemple, dans le cursus MF1, les bénéfices acquis grâce à une expérience d'initiateur s'additionneront à ceux acquis grâce à une expérience de directeur de plongée d'exploration. Ces exemptions et allègements possibles se présenteront dans le *MFT* sous la forme d'un tableau pour chaque brevet d'encadrant. Au final, nous aurons :

- > des cursus (contenus) de formation qui portent sur l'ensemble des compétences nécessaires à chaque profil d'encadrant, sans suppressions arbitraires,
- > des possibilités d'allègements ou d'exemptions de certaines parties des cursus de formation,
- > des conditions d'allègement/exemption qui reposent systématiquement sur une expérience réelle,
- > des contenus d'examens inchangés.

et donc :

- > une qualité et un niveau de formation des encadrants maintenus ou améliorés,
- > des cursus de formation optimisés et moins lourds à réaliser pour les encadrants qui pratiquent régulièrement et s'investissent de manière significative.

UNE IDÉE ANCIENNE

Le projet de « Filière encadrants » germe dans quelques esprits depuis longtemps. Il a pris corps dès 2011 sous la forme d'un travail, purement prospectif du collège des instructeurs nationaux et piloté par Pascal Yan. Ce dispositif qui aurait pu (dû ?) voir le jour plus tôt, est devenu nécessaire dans le contexte actuel où l'investissement de chacun dans le secteur associatif tend à diminuer. La mise en place de la « filière encadrants » permettra ainsi d'optimiser l'investissement demandé aux futurs encadrants. Ce projet, fera l'objet d'un dossier détaillé dans un prochain numéro de *Subaqua* et des documents de présentation seront disponibles en ligne sur le site de la CTN. 🌟

Jean-Noël Trucco

À PROPOS DE L'OAP

Faisant suite à l'article concernant l'accident de plongée apparu dans le CTN Infos du mois de mai nous avons reçu plusieurs courriers. Nous ne pouvons malheureusement pas insérer l'ensemble des réponses et j'ai choisi le courrier du Dr Lemmens qui reflète une analyse globale. Je remercie d'ailleurs le Dr Lemmens pour cette analyse ainsi que ses conseils et informations complémentaires qu'il apporte dans cette lettre.

Jo Vrijens
Pdt de la CTN

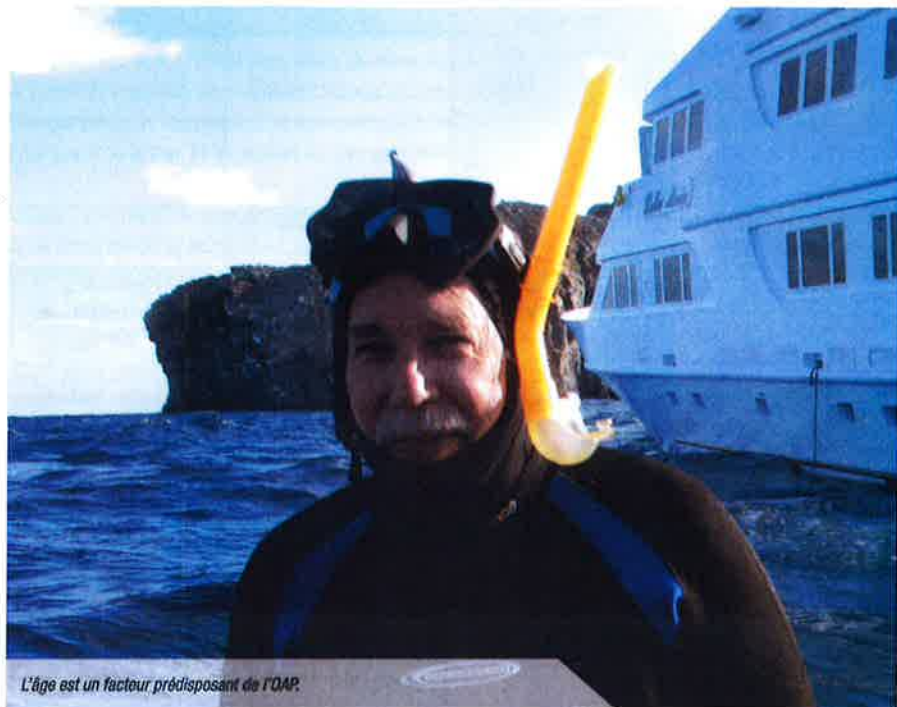
J'ai lu avec un intérêt mixte, professionnel de santé, pneumologue, et plongeur, le récit de l'accident de plongée décrit à la page 55 du numéro 260 de *Subaqua*. Cela m'inspire plusieurs réflexions, que je souhaite voir publier, dans l'intérêt de la personne, pour sa sécurité et son pronostic, et puisqu'il a lui-même souhaité rendre son accident public, ainsi que dans l'information des lecteurs-plongeurs.

Le diagnostic évoqué d'OAP (œdème pulmonaire aigu) est très certainement juste, c'est du moins celui que j'avais retenu d'emblée à la lecture de ce cas clinique, comme d'autres confrères fédéraux. C'est cependant insuffisamment précis.

Un œdème pulmonaire est une situation clinique qui peut avoir 2 grands types de mécanismes : cardiaque (maladie cardiaque ischémique, valvulaire, hypertensive, dilatée...), ou lésionnel (immuno allergique, toxique, infectieux, d'altitude, hyperoxie...).

Il existe surtout une étiologie bien spécifique au milieu aquatique, l'œdème d'immersion. Ce dernier est de reconnaissance relativement récente (1^{re} publication médicale en 1989). Je rappelle qu'il a même fait l'objet d'un excellent article de vulgarisation dans le *Subaqua* n° 224 de mai 2009, où une époque plus propice à la prévention de la santé du plongeur avait laissé publier page 78 : « *La visite médicale de non-contre-indication aux activités sous-marines, en particulier pour le passage d'un niveau, ne doit donc pas être négligée* ».

L'objet de mon intervention n'est pas de faire un cours exhaustif sur les mécanismes complexes de cette pathologie, mais de reprendre quelques éléments qui doivent être connus de l'intéressé et de tous plongeurs. Contrairement à ce que l'on pense habituellement, cet accident est fréquent (12 % des accidents de plongée recensés par l'HIA Sainte-Anne de Toulon en 2010). Il reste pour autant méconnu des médecins non spécialistes de médecine subaquatique. Le dernier cas personnel vu récemment en consultation n'avait pas eu de diagnostic malgré les consultations du médecin traitant, qui avait pris avis et demandé bilan auprès de 2 excellents confrères cardiologues et pneumologues, de compétences reconnues, mais sans expérience ni formation à la spécificité de la médecine de plongée. Cela souligne, s'il en était besoin,



© P. Martin-Razi.

l'utilité et l'importance d'une commission médicale structurée.

Cet accident est souvent bénin, mais tous les degrés de gravité ont été observés, avec plusieurs cas mortels recensés. Il est plus fréquent après 40-50 ans. Il peut être récurrent, avec par exemple un cas personnel étonnant : 16 fois en 18 plongées, nécessitant une aide de surface pour le retour au bord de la pièce d'eau, avant de consulter suite à un épisode plus sévère, survenu en présence d'un médecin fédéral qui a déclenché la chaîne médicale fédérale jusqu'au niveau national. Il peut survenir en apnée et même pour la nage en surface en piscine. Si l'âge, le froid, l'effort, le stress, une hypertension artérielle sont des facteurs prédisposant communément admis, il n'y a pas de facteur prédictif univoque, ce que rapporte parfaitement l'accidenté, plongeur expérimenté. Le risque n'est pas tant une noyade liée au milieu naturel circonstanciel, comme cité.

Le risque majeur est un décès par asphyxie, secondaire à l'inondation des alvéoles par extravasation de liquide plasmatique d'origine capillaire, une forme de noyade « interne ». Certains décès sont survenus lors de récurrences de cet œdème d'immersion, ce qui pose un grave problème d'aptitude après un premier épisode. Cette pathologie fait d'ailleurs l'objet d'un travail en cours dans laquelle la commission médicale nationale est impliquée, entre autres travaux.

Selon la réglementation en cours, l'accidenté, qui a le grand courage de témoigner de son expérience, aurait

dû être vu par un médecin fédéral pour l'aptitude à la plongée, s'agissant de plus d'un plongeur « tek » (article 9-2 c, d et g).

Il ne s'agit pas de faire une consultation sur papier, mais de rappeler les règles fédérales toujours en cours, dont nul ne peut s'autoriser à s'affranchir. Il est bon de préciser d'ailleurs qu'aucune donnée médicale disponible à ce jour n'indique que les conditions auto décidées par l'accidenté ne le mettent à l'abri d'une récurrence, potentiellement grave. Pire : l'utilisation de mélange suroxygéné peut avoir une toxicité cardio-vasculaire délétère, prédisposant potentiellement à la récurrence.

Ne connaissant pas le nom de ce plongeur, il m'a semblé qu'une réponse par le canal de la revue fédérale était un excellent moyen de diffuser une information cruciale à l'intéressé (sans déroger au secret médical, puisque le nom n'est, heureusement, pas cité), au vu des enjeux vitaux, et se doublerait d'une information utile à tout point de vue pour tous les plongeurs, nul n'étant à l'abri de cet accident, qui doit être connu et reconnu. Pour autant, je l'invite à se rapprocher d'un médecin fédéral et serais très heureux de pouvoir répondre moi-même à certaines des questions que se pose ce plongeur, pour lesquelles il existe des réponses au moins partielles, et non le vide médical décrit. ■

Dr Lemmens
Pneumologue

Président de la commission médicale Centre

MF2 NIOLON – MAI 2015



© Jean-Pierre Montisery

La première session d'examen MF2 de la promotion « Roger Weigele » s'est achevée à Niolon le 22 mai. Sur les 30 candidats, 23 ont été reçus et 4 reçus partiellement, ce qui fait de cette session la meilleure (pour la métropole) en termes de résultats depuis très longtemps.

Le mérite en revient d'abord aux candidats. C'est évidemment de la qualité de leur préparation que dépend le résultat. Il faut aussi saluer le travail des formateurs : instructeurs des stages initiaux et finaux, mais aussi instructeurs et moniteurs avec qui les stagiaires MF2 travaillent tout au long de leur cursus. Le brevet de MF2 est celui qui demande l'investissement physique, intellectuel, affectif et financier le plus important. La fédération a besoin d'encadrants et tous les moniteurs qui se lancent dans le MF2 peuvent en être fiers, y compris ceux qui à l'examen n'ont rien obtenu et que nous espérons voir bientôt capitaliser les progrès qu'ils ont néanmoins réalisés.

La réussite de cette session tient aussi beaucoup à son environnement. Le centre UCPA de Niolon apporte depuis de longues années son savoir-faire et sa logistique, des moments de convivialité fort appréciés, mais aussi la disponibilité, la gentillesse et la maîtrise de son personnel, y compris et surtout dans les moments un peu difficiles. Les instructeurs membres du jury ont largement contribué à amplifier la bonne ambiance générale de cette session, ambiance née deux semaines auparavant grâce à un groupe de stagiaires fort sympathiques.

Une mécanique bien huilée est aussi une des clés de la réussite. Laurent Marcoux et Hervé Villalba, respectivement directeur et secrétaire général du stage et de l'examen, aidés de Daniel Huron, responsable MF2 de

la CTN, ont su faire tourner une organisation complexe (et changeante !) avec calme et efficacité. Remercions également le Dr Éric Bergmann, président de la commission médicale et de prévention nationale, pour sa présence rassurante.

Et puis est arrivé le moment tant attendu : la proclamation des résultats et la remise des diplômes... après la traditionnelle cérémonie qui mettait, une dernière fois, la patience de chacun à l'épreuve ! Jean-Louis Blanchard, président national, Henri Royer, président du comité Provenances Alpes, René Cavallo, membre du CDN et trésorier de la CTN, Jean-Claude Jonac, président du comité départemental 13, nous ont fait l'honneur de leur présence. Et Jo Vrijens, président de la CTN ? Victime sans dégâts et à la dernière minute des transports aériens, il n'a pu être présent ! Les partenaires officiels et historiques, Scubapro, représenté par Sylvie Gavalda, le Vieux Plongeur, représenté par Fabien Adéle, ont rappelé leur attachement et le sens de leur partenariat avec la FFESSM. Puis Jean-Louis Blanchard a rendu hommage à Roger Weigele et remis la plaque commémorative à Alain pour le centre UCPA de Niolon. Le même hommage sera rendu en présence de la famille lors de la cérémonie de clôture de la session de Trébeurden en juillet. Ian Laurent, volontaire spontané, a procédé à la lecture de la Charte du moniteur. Petit extrait : «...le moniteur fédéral est un exemple pour l'ensemble de la jeunesse... ».

La remise des diplômes a de nouveau été l'occasion de féliciter les candidats et il convenait de distinguer d'eux d'entre eux : Victor David, major de la promotion presque porté par les flots qui s'est vu offrir un ordinateur *Meridian* par Scubapro, et Magali Frey qui s'est vu offrir un ordinateur *Aladin Tec 2G* par Scubapro

également. Et pour ne pas faire de jaloux, le Vieux Plongeur remettait à chaque récipiendaire une offre pour une combinaison technique à prix coûtant et une remise de 30 % sur d'autres articles. Félicitations à l'ensemble des candidats et merci à l'ensemble des acteurs de ce stage et examen. ■

Jean-Noël Trucco
Président de la session

LES LAURÉATS

- N° 2114 : Virginie Anglade, Montgerond
- N° 2115 : Hervé Becquet, Saint Denis en Val
- N° 2116 : Alexandre Brighi, Lyon
- N° 2117 : Didier Cauliez, Labourse
- N° 2118 : Victor David, Toulouse
- N° 2120 : Thomas Donnez
- N° 2121 : Mathieu Dubois, Nîmes
- N° 2122 : Corinne Lanoe, Arith
- N° 2123 : Magali Frey
- N° 2124 : Nathalie Fuentes
- N° 2125 : Ian Laurent, Villefranche-sur-Saône
- N° 2126 : Loïc Le Goff, Clermont-Ferrand
- N° 2127 : Franck Lorrain, Lingolsheim
- N° 2128 : Thomas Mancini, Cagnes-sur-Mer
- N° 2129 : Laurent Henri Michel, Antibes
- N° 2130 : Nicolas Nourikyan, Maubec
- N° 2131 : Frédéric Pauget, Paris
- N° 2132 : Didier Petit, Halluin
- N° 2133 : Cyril Vadrot, Yerres
- N° 2134 : Nicolas Mariel, Asnières-sur-Seine
- N° 2135 : Frédéric Morlo, Saint Mandrier sur Mer
- N° 2136 : Sébastien Hablet, Cagny
- N° 2137 : Emmanuel Petit, Soyaux